



DEMANDES DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière substitute de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 2149, rue des Riverains, a été déposée le 10 juillet 2020;
2. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 181, rue des Joncs, a été déposée le 13 juillet 2020;

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière substitute de la Ville, au Service juridique et du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de
Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 5 août 2020

La greffière substitute,
Stéphanie Boucher, avocate
www.VSAD.ca